



Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

N° AR-V-2026-037

Arrêté modifiant l'arrêté n° AR-V-2026-018 relatif à la circulation et du stationnement Rue des Rabières

Le Maire de la Commune de Seiches-sur-le-Loir,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2,

Vu le code de la route,

Vu l'arrêté municipal n° AR-V-2026-018 en date du 23 janvier 2026 relatif à la circulation et au stationnement rue des Rabières,

Considérant qu'il convient de préciser les catégories de véhicules autorisées à circuler,

ARRÊTE

Article 1 :

À l'article 1 de l'arrêté n° AR-V-2026-018 du 23 janvier 2026, la réglementation de circulation est complétée par la mention suivante :

« **sauf véhicules de service** ».

Article 2 :

Les autres dispositions de l'arrêté n° AR-V-2026-018 demeurent inchangées.

Article n°3

- Madame la Directrice générale de la Mairie de Seiches-sur-le-Loir ;
- Monsieur le Responsable des services techniques de Seiches-sur-le-Loir ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Seiches-sur-le-Loir ;
- HUMBERT, représenté par Mickael BRIAND

sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée.

Article 4 :

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Fait en Mairie de Seiches-sur-le-Loir, le 13 février 2026.

Le Maire,
Thierry de VILLOUTREYS



Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée par la loi 96-142 du 21/02/1996 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit de accès, de rectification, d'opposition et de suppression de ses données. Pour exercer ce droit, il peut adresser une demande écrite à la mairie ci-dessus désignée.

049-214903338-20260213-AR-V-2026-037-AR
Date de transmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

